



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par ABAAD Resource Center for Gender Equality, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

ABAAD considère que la question des femmes telle que traitée dans les médias et les institutions médiatiques en temps de conflit ou dans les situations d'urgence est importante, mais bien trop peu étudiée, raison pour laquelle il faudrait accroître la recherche et la sensibilisation à ce sujet.

Certes, l'incidence de la violence et des conflits armés touche chacun différemment. On ne peut toutefois pas négliger que les rôles liés au genre et les stéréotypes sexistes entretiennent avec elle un lien étroit. Les femmes et les enfants sont touchés de façon disproportionnée par la violence sexuelle et sexuelle. Au Liban, le viol, la violence domestique, la violence au sein du couple, les relations sexuelles de survie, le travail sexuel forcé, les mariages précoces ou forcés et les mariages d'enfants, ainsi que la privation de ressources, sont en augmentation dans les communautés de réfugiés, alors que dans ce pays, où le patriarcat, la politique et le sectarisme sont imbriqués, les inégalités entre les sexes étaient déjà largement répandues avant que la guerre en Syrie n'éclate.

Selon ABAAD et d'autres organisations de défense des droits des femmes au Liban et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la violence sexuelle et sexuelle est, dans une large mesure, négligée par les médias. Au Liban, seul un quart de ces agissements sont signalés.

Nous pourrions nous poser ces questions, cruciales : dans quelle mesure les médias contribuent-ils à faire la lumière sur les cycles de violence auxquels les femmes et les filles réfugiées sont confrontées ? De quelle manière peuvent-ils contribuer à façonner les opinions, les attitudes et les comportements des citoyens dans un monde hyper-connecté ?

Les médias œuvrant durant et après un conflit humanitaire peuvent contribuer efficacement à la défense des droits des survivantes de la violence sexuelle et sexuelle. Leur travail peut entraîner un changement à tous les niveaux, notamment aux niveaux décisionnel, institutionnel et local, ainsi qu'un changement dans l'opinion publique.

Le travail des médias s'est toutefois souvent également révélé être de bien piètre qualité ou contraire à l'éthique dans les cas où il exposait à plus de dangers encore ces survivantes et leur famille. En examinant de près le traitement médiatique dont bénéficie la question de la violence à l'égard des femmes au Liban, on peut constater que cette question est passée sous silence, et qu'aucune forme de débat n'a été engagé sur les meilleures politiques à mettre en œuvre pour prévenir cette violence en période de conflit, que ce soit dans les communautés de réfugiés, les communautés d'accueil, ou entre les deux. Il est manifeste que les conflits et les situations de déplacement sont encore appréhendés d'un point de vue masculin, et qu'il n'y a pas la moindre volonté politique de faire appliquer la résolution 1325 ou les autres résolutions relatives à la situation des femmes pendant et après un conflit.

Le Liban accueille aujourd'hui plus d'un million de réfugiés enregistrés en provenance de la Syrie, mais l'équilibre politique fragile du pays et la médiocrité de ses services publics sont source de tensions accrues entre les réfugiés et les communautés d'accueil et compromettent la sécurité des femmes et des filles réfugiées. En l'absence de statut juridique, les hommes sont ramenés vers la sphère domestique et les femmes sont contraintes d'intégrer le marché du travail informel, où elles sont exposées au risque de subir des violences sexuelles et sexistes. En outre, un foyer de réfugiés sur cinq au Liban est dirigé par une femme.

La violence a éclaté dans l'ensemble du pays. Dans le même temps, les préjugés et les stéréotypes visant les communautés de réfugiés, ainsi que l'aliénation qu'elles subissent, accentuent plus encore leur marginalisation.

À cet égard, si de nombreuses études analysent et s'intéressent de près au sort des réfugiés dans une perspective de prévention et de protection, elles sont très peu nombreuses à souligner qu'ils ne contribuent pas comme ils le devraient à la lutte mondiale contre la violence sexiste. Les médias ne remplissent pas leur rôle, qui est d'influencer les débats publics portant sur la situation difficile des femmes et des filles réfugiées au Liban. En effet, ils les présentent soit comme des victimes impuissantes ou des objets au lieu de les dépeindre comme les actrices de leur propre destin.

Les médias devraient tenir un discours fondé sur la justice sociale plutôt que sur la charité et la pitié, et ne pas dépeindre les femmes et les filles réfugiées comme une menace démographique qui, par leur capacité d'engendrer, constituent un péril national, mais comme des citoyennes ayant voix au chapitre.

ABAAD-Resource Center for Gender Equality prie notamment la communauté internationale de soutenir les politiques et les programmes cadrant avec ou cherchant à assurer la mise en œuvre, au Liban, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité ; de rappeler les recommandations clés formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans son rapport de 2015 intitulé : « Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix » ; de donner suite aux recommandations formulées dans l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 ; de faire passer la prévention des conflits avant l'emploi de la force ; d'éliminer les obstacles à la participation effective des femmes à la paix et à la reconstruction ; de traiter les questions liées à la paix et à la sécurité pour les femmes en adoptant une approche qui soit davantage axée sur les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité dont les auteurs de violence sexiste bénéficient.

Sachant quel est le rôle des médias aujourd'hui et compte tenu des atteintes portées aux femmes et à la paix et à la sécurité, aucun changement des politiques et des comportements ne pourra s'opérer si les médias n'appuient pas réellement la réalisation d'études et d'enquêtes faisant place aux femmes, qui permettraient de combattre la violence et l'impunité tout en laissant aux femmes suffisamment de place pour s'exprimer, en tant que personnes mais aussi en tant que responsables et qu'actrices de la consolidation de la paix.